

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 13 novembre 2018

Année scolaire : **2018 - 2019**

Numéro de séance : **02**

Date de transmission de la convocation aux membres : **19 octobre 2018**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme CHARRON Audrey**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **19**

Ordre du jour

1 Préambule :

- Approbation du PV du CA du 2 juillet 2018 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018.

2 Vie pédagogique et éducative :

- Bilan de la rentrée 2018
- Projet d'établissement
- Etat prévisionnel des actions 2018-2019

3 Fonctionnement général :

- Modalités de mise en œuvre des indemnités pour missions particulières,
- Modifications du règlement intérieur.

4 Vie budgétaire et financière :

- Tarifs de reversement,
- Bilan financier des voyages (pour information)
- DMB pour info et pour vote,
- Liste des adhésions, des contrats et des abonnements à caractère permanent.

5 Questions diverses.

- Convention avec le *GYMNASIUM OEDEME de Lüneburg*
- Convention avec l'entreprise Breuil (Travaux 2018)
- Présentation pour information de l'échéancier des frais scolaires
- Convention d'occupation des logements de fonction à titre précaire (ajustement des loyers)
- Budget prévisionnel classe neige
- Question posée par les professeurs d'EPS

Annexes : 1 - :

- Motions [nombre – titre] : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 octobre 2018

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A(*)	E[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X					
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X					
	C.P.E.	Florent TRUQUIN		X		Mme BIROT Justine	X	
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE			X X			
	Groupement de communes	Magali SABOURIN		X				
	Commune siège	Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE		X				
PERSONNALITE QUALIFIEE	Jean RIERA		X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Laurent COUV RAT	X					
		Marie BUTEY-LABOREL			X			
		Jérémy GRAVELEAU			X	M. MORINEAU Frédéric	X	
		Colette BRUNET			X			
		Christelle DESCHENE	X					
		Juliette AUGRIS	X					
	Personnels ATOSS	Charline MINGUEZ	X					
		Audrey CHARRON	X					
		Consuelo ROPERO			X			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Elodie GLEDEL	X					
		Angèle GARREAU	X					
		Xavier DEGUILLE	X					
		Florence BOURGOIN	X					
		Aline GEAY	X					
		Jezabelle MORISSET			X			
		Céline VIGANT			X			
	Elèves	Maiwenn TANGUY	X					
		Valentin LEROY	X					
Emilie MACE		X						

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h00 et fait lecture de l'ordre du jour.

M. le Président procède à l'installation du nouveau Conseil d'Administration. Une présentation des membres est proposée.

Mme Charron et Mme Birot, respectivement représentantes des personnels administratif et CPE, acceptent d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2018 :

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 11 octobre 2018.

Le procès verbal de la séance du 11 octobre 2018 est adopté.

⇒ **Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 7**

Adoption de l'ordre du jour de la séance du mardi 13 novembre 2018.

M le Président du CA présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est donc le suivant :

Préambule :

- Approbation du PV du CA du 11 octobre 2018 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2018,
- Installation du nouveau conseil d'administration.

Vie pédagogique et éducative :

- Rapport annuel de fonctionnement 2018/2019,
- Modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils de classe de 3^{ème}.

Fonctionnement général :

- Election des membres de la commission permanente,
- Election des membres du conseil de discipline,
- Installation de la commission hygiène et sécurité,
- Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- Installation de la commission éducative,
- Installation de la commission « menus »,
- Délégations de signature 2018-2019 :
- Du CA à l'ordonnateur,
- De l'ordonnateur à le gestionnaire,
- Journée de solidarité 2018/2019 (pour information),
- Autorisation de déplacement pour les élèves de l'UNSS.

Vie budgétaire et financière :

- Budget prévisionnel échange Allemagne.
- Convention de location d'une exposition scientifique de l'Espace Mendès France.

Questions diverses.

- Taux de participation aux dépenses de fonctionnement pour 2019
- Communication pour information des tarifs 2019 des commensaux
- Demande de prélèvement sur le FDR pour le SRH
- Convention avec le club de patinage de Niort

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

II - Vie pédagogique et éducative

➤ Rapport annuel de fonctionnement 2017 – 2018 :

M. le Principal présente le rapport annuel de fonctionnement de l'année scolaire 2017 :2018.

Ce rapport annuel est organisé en 4 parties :

- ✚ analyse du contexte de l'établissement,
- ✚ analyse du contrat d'objectifs,
- ✚ analyse des activités de l'établissement au service du développement des ambitions du projet académique.

Dans la continuité de la présentation quantitative réalisé lors du CA du 11 octobre 2018, M le Principal commente ce rapport annuel.

M le Principal insiste sur l'engagement des équipes dans l'analyse préalable au dialogue de stratégie. A saluer également des personnels dans la rédaction du projet d'établissement.

En conclusion de cette présentation, M le Principal insiste sur le fait que l'axe de progrès dans le domaine de la performance des élèves doit être centré sur la maîtrise de la langue et sur le renforcement des pôles d'excellence. Ces derniers visent une garantie des conditions d'apprentissage, fondées sur l'hétérogénéité des classes et les principes fondateurs de l'Ecole de la République.

Ce rapport annuel est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 28

Commentaires :

➤ **Mise en œuvre des conseils de suivi et de progrès en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2018/2019.**

M le Principal présente les modalités de mise en œuvre des conseils de suivi et de progrès pour les classes de 3^{ème} :

Contexte

En prenant appui sur l'expérimentation antérieure de la classe projet accompagnée par le CARDIE, des conseils de suivi et de progrès sont organisés pour les classes de 3^{èmes} pour les trimestres 1 et 2 de l'année scolaire 2018/2019. Cette mesure fait l'objet d'un accompagnement des pratiques dans le cadre d'un groupe de travail interne et en lien avec le CARDIE. Elle prend également appui sur l'article L401-1 du code de l'éducation.

Visées :

- ✚ Mettre en œuvre un temps d'échange personnalisé avec chaque élève de 3^{ème} et chaque parent,
- ✚ Gérer les axes de projet pour la période suivante (en précisant un axe majeur hiérarchisé),
- ✚ Construire un espace d'échanges basé sur une communication apaisée prenant appui la communication non violente,
- ✚ Individualisation du parcours et co-construction du projet d'orientation.

Organisation des conseils de suivi et de progrès :

- ✚ Une équipe pédagogique et une classe partagée en deux groupes dans deux salles différentes,
- ✚ Un carnet de rendez-vous organisé en amont, qui prend appui sur une note d'information préalablement communiquée aux parents,
- ✚ Des rendez-vous étalonnés sur un pas horaire de 10 minutes,
- ✚ Des échanges qui prennent appui sur :
 - -la réalité des résultats de l'élève à un instant T,
 - -une à deux compétences transversales à développer ou à renforcer pour l'élève,
- ✚ En amont de l'organisation et du déroulement de ces conseils de suivi et de progrès, une phase préparatoire est nécessaire sous le format de pré-conseils visant à proposer pour chaque élève un axe de progrès, et à stabiliser le contenu de la future communication.

Les points de vigilances :

- ✚ Le CSP (comité de suivi et de progrès) n'est pas un tribunal !
- ✚ Le professeur principal et/ou le président sont maîtres du temps et des mots,
- ✚ Penser à associer l'élève aux échanges en lui proposant des questions ouvertes,
- ✚ Respecter le temps et l'agenda des rendez-vous.

Le rôle des délégués « parents » et des délégués « élèves » évoluent avec cette nouvelle organisation :

- ✚ Les délégués parents et les délégués de classe restent l'interface privilégiée entre les parents, les élèves et l'institution,
- ✚ Les délégués parents et les délégués des élèves recevront de la part du professeur principal un bilan sur l'ambiance de classe,
- ✚ A leur demande, ils pourront être reçus en entretien par le professeur principal et/ou le chef d'établissement ou la cheffe d'établissement adjointe,
- ✚ Ces mesures visent à préserver la confidentialité des échanges, des problématiques personnelles et individuelles.
- ✚ Les conseils de classe du trimestre 3 seront organisés selon un format traditionnel,
- ✚ Après avis du conseil d'administration et des autorités, cette expérimentation sera évaluée en fin d'année scolaire.

Ces modalités d'organisation sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 34

Commentaires :

- ✚ RAS

III - Fonctionnement général

➤ **Elections des membres de la commission permanente :**

Les membres de la commission permanente sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 24

➤ **Elections des membres du Conseil de discipline :**

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 19

➤ **Installation de la commission hygiène sécurité :**

rattachées. En référence au **décret n° 2014-1237 du 24 octobre 2014** et à la circulaire n° 93-306 du 26 Octobre 1993, les membres de la commission hygiène et sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention 0**
Acte n° 22

➤ **Installation Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :**

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement du CESC.

La composition du CESC est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 23

➤ **Installation de la commission éducative :**

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission. La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 20

➤ **Installation de la commission « menus » :**

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission. La composition de la commission « menus » est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 21

➤ **Délégation de signature du chef d'établissement pour 2019.**

⇒ **Du conseil d'administration au chef d'établissement.**

M le Principal présente la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement, suivante :

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Le chef d'établissement du Collège Denfert Rochereau de St Maixent l'Ecole, reçoit délégation de signature du conseil d'administration pour :

- *La passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle.*

La délégation concerne uniquement les marchés à incidence financière budgétaire annuelle. Par conséquent ne sont pas concernés les marchés qui courent sur 2 années civiles.

La décision est accordée pour l'année civile à venir par les membres du conseil d'administration en exercice.

La délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au moment du vote du budget de l'année suivante.

Les membres du CA autorisent cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 26

⇒ **Du chef d'établissement à Mme la gestionnaire (Mme Marchandier)**

M le Principal informe les membres du CA de la Délégation de signature du chef d'établissement à Madame Marchandier Patricia, gestionnaire du collège Denfert Rochereau de St Maixent l'Ecole, dans le cadre de l'article R421-13 (ex article 10 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2005-1145 du 09.09.2005).

Mme Marchandier Patricia, gestionnaire reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

⇒ Les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement de l'établissement pour un montant unitaire inférieur à 800 euros HT,

⇒ Les commandes de denrées nécessaires au fonctionnement du service spécial (SRH) restauration et hébergement.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 25

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Format de la journée de solidarité (pour information).**

M. le Principal informe les membres du CA de l'option retenue (une demi-journée pour les portes ouvertes, une autre posée sur un mercredi après-midi) est conforme au souhait de la majorité des enseignants (suite sondage en début d'année scolaire).

Résultats de la consultation :

Format 1 : 16

- Équivalent d'une ½ journée de travail collectif pour les portes ouvertes.
- Équivalent d'une ½ journée de travail collectif (un mercredi après-midi) pendant l'année scolaire en cours.

Format 2 : 1

- Équivalent d'une ½ journée de travail collectif (un mercredi après-midi) pendant l'année scolaire en cours.
- Équivalent d'une ½ journée de travail collectif en fin d'année scolaire pour préparer la rentrée suivante.

Format 3 : 4

- Une ½ journée Forum des métiers (samedi matin) plus une ½ journée de travail collectif (un mercredi après-midi) ;

Format 4 : 6

- Une ½ journée Forum des métiers (samedi matin) plus une ½ journée pour les portes ouvertes.

⇒ **Départ de M Deguille à 19 h 10.**

➤ **Autorisation de déplacement pour les élèves de l'UNSS**

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande que les membres du CA autorisent les professeurs d'EPS à encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations sportives de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 27

Commentaires et débats :

✚ RAS

IV - Vie budgétaire et financière

➤ **Budget prévisionnel de l'échange avec l'Allemagne :**

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel de cet échange du 28 mars au 5 avril 2019 pour 27 élèves germanistes de 4^{ème}. Compte tenu de la spécificité de ce séjour 2 accompagnateurs sont prévus.

Pour ce séjour, le budget prévisionnel présenté fait état d'une participation financière des familles d'un montant de 100 € :

Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
29 billets de train (DB) 72 e/pers	1 437,70 €	106,50 €	1 544,20 €	Participation des familles	2 700,00 €		2 700,00 €	100,00 €
Transport bus St Maixent Paris (gare de l'est)	2 793,00 €	207,00 €	3 000,00 €	MDC	135,00 €		135,00 €	
Régie	100,00 €		100,00 €	PEEP	270,00 €		270,00 €	
				FCPE	270,00 €		270,00 €	
				Budget CLGDR		313,50 €	313,50 €	
				OFAG	955,70 €		955,70 €	
Total	4 330,70 €	313,50 €	4 644,20 €	Total	4 330,70 €	313,50 €	4 644,20 €	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 27 élèves et 2 accompagnateurs est arrêté à la somme de 4644.20 €. La participation des familles est limitée à 100 €.

(solicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 2 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

A prendre en compte la gratuité des accompagnateurs.

Le Conseil d'Administration approuve le projet annexé et le budget prévisionnel présentés, vote une participation financière des familles d'un montant de 100 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci et autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 33

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Convention de location d'une exposition scientifique de l'espace Mendès France de Poitiers.**

Mme la gestionnaire présente une convention de location d'une exposition scientifique avec l'espace Mendès France de Poitiers (projet porté par les enseignants de mathématiques à partir du 8 mars 2019).

Les coûts sont répartis de la manière suivante :

- ✚ frais de location : 70 euros,
- ✚ frais pour l'animation des ateliers : 384.89 euros.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 31

Commentaires et débats :

✚ RAS

IV – Questions diverses

➤ **Taux de participation aux dépenses de fonctionnement pour 2019**

Mme la gestionnaire présente un tableau comparatif des 6 dernières années.

Afin de maintenir le prix moyen/assiette et la qualité, M le Principal propose un taux de participation au fonctionnement général de 16,50% (maintien du taux de 2018).

Tableau comparatif de " la part assiette" sur 5 ans						
Année	2015	2016	2017	2018	2019	Observations
Montant annuel D.P	490,20	493,05	507,30	493,05	501,60	Même prix unitaire de repas 2,85 euros
Taux d'augmentation exercice		0,71	3,57	-3,57	2,14	Variation du nombre de jours
Taux part.fonctionnement	18,00%	18,00%	18,00%	16,50%	16,50%	
Taux part frais personnel	22,50%	22,50%	22,50%	22,50%	22,50%	Taux fixé par le CD79
Taux F.C.S.H	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	
Taux des prélèvements	42,00%	42,00%	42,00%	40,50%	40,50%	
Montant pour achat denrées	284,32	285,97	294,23	293,36	298,45	
Nbre de jours de D.P	172	173	178	173	176	Suivant calendrier prévisionnel
Prix moyen /assiette	1,653	1,653	1,653	1,696	1,696	Démarche circuit court

Cette proposition est adoptée.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 29

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Présentation des tarifs de restauration-commensaux 2019 (pour information) :**

Mme la gestionnaire présente pour information ces tarifs (tarifs fixé par la collectivité départementale) :

Catégories commensaux	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarif 2019	Observations
Agents territoriaux ATTE	2,85	2,85	2,85	2,85	3,15	3,15	Tarifs fixés par la collectivité départementale
Agents territoriaux autres	4,20	4,20	4,20	4,20	4,50	4,50	
Catégories commensaux							Observations
Elèves externes & stagiaires	4,20	4,20	4,20	4,50	4,50	4,50	Tarifs fixés par la collectivité départementale
Personnel indice<327	2,85	2,85	2,85	2,85	3,15	3,15	
Personnel 326<indice<466	3,75	3,75	3,75	3,75	4,00	4,00	
Personnel indice>465	4,95	4,95	4,95	4,95	5,00	5,00	
Hôtes de passage	8,35	8,35	8,25	8,25	7,00	7,00	

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Demande d'autorisation de prélèvement sur le FDR pour le SRH.**

Mme la Gestionnaire présente le prélèvement sur le FDR pour autorisation :

Prélèvement de 6000 euros pour le SRH.

L'argumentaire suivant est présenté aux membres du CA :

PRELEVEMENT SUR FdR	
OBJET	PREVISIONS
RECETTES FRAIS SCOLAIRES	-8472,65
RECETTES TOTALES	-2378,85
DEPENSES FIN D ANNEE	
REPAS DE NOEL: 5 euros	
surcoût: (5-1,80) x 510 repas	-1632
SEMAINE THEMATIQUE " Epices"	
surcoût : (2-1,80)x4x480	-384
SOUS TOTAL	-2016
DEPENSES MAINTENANCE	-1500
TOTAL	-5894,85
DEMANDE DE PRELEVEMENT	6000

l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 6000 euros.

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 30

Commentaires et débats :

✚ RAS.

Départ de Mme Macé à 19 h 27.

élève du collège.

M le Principal présente le contenu de cette convention et les finalités associées.
Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 32

Commentaires et débats :

✚ RAS.

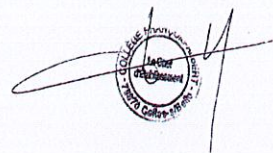
L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos à 19 h 30.

Les secrétaires de séance,



A.CHARRON et J.BIROT

Le Président,



A. PAIRAULT